

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
du 18 octobre 2018**

Affaire suivie par Isabelle Fortuit
tél. : 04-50-33-79 44
isabelle.fortuit@haute-savoie.gouv.fr

**Avis sur le projet de PLU de Peillonex,
au titre de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de Peillonex arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,
Considérant que les règles relatives à l'extension des bâtiments existants à usage d'habitation en zone agricole doivent être reformulées,
Considérant que l'implantation des locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées en zones A et N doit être admise dans des secteurs autres que les secteurs sensibles (zones Ap, A-zh, N-Zh),

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable au titre de l'article L 151-12 du code de l'urbanisme, en demandant à la commune de prendre en compte les observations relatives au règlement des zones agricole et naturelle.

Le directeur départemental des territoires



Francis CHARPENTIER